

COLLEGE EMILE ZOLA

2a rue Pierre de Coubertin

B.P 20068

68262 KINGERSHEIM CEDEX

REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché à procédure adaptée

en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

L'ORGANISATION D'UN SEJOUR SCOLAIRE A MUNICH (Allemagne)

DU 13 au 16 mai 2025

ARTICLE 1 – OBJET ET FORME DE LA CONSULTATION

OBJET du MARCHE : Le marché porte sur une offre de prestations d'un séjour scolaire à Munich (Allemagne) du 13 au 16 mai 2025

PROCEDURE DE CONSULTATION : L'offre fera l'objet d'un marché à procédure adaptée passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 2 – DUREE DU MARCHE / PERIODE D'EXECUTION

Les dates de ce voyage n'étant pas modifiables, les candidats doivent s'engager dans leur offre à organiser ce séjour aux dates indiquées à l'article 1er de ce règlement. Le marché est conclu à compter de sa notification.

ARTICLE 3 – ALLOTISSEMENT

Ce marché n'est pas alloti. Les prestations sont réparties en un lot unique de prestations de transports, d'hébergements en pension complète, de sorties et de visites.

ARTICLE 4 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours calendaires à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 5 – MODALITES DE PRESENTATION DES OFFRES

Modalités de remise du dossier de consultation par la personne publique.

Le dossier de consultation est disponible au téléchargement sur le site de l'Association des Journées de l'Intendance (www.aji-France.com).

Contenu du dossier de consultation

Il comprend :

- Le présent règlement de la consultation
- Le cahier des clauses administratives et techniques particulières avec le programme du séjour.

Modalités de remise de l'offre par le candidat

Chaque candidat aura à produire un devis reprenant en détail de manière exhaustive l'ensemble des prestations conformément au programme du CCATP.

Pièces de l'offre

Un projet de marché comprenant :

- Un devis détaillé et signé

